

deux autres. Il s'aperçut un moment qu'il passait de l'état de songe à l'état de veille, quoiqu'il continuât à s'occuper des mêmes idées. Il aurait dû se rappeler cette expérience personnelle lorsque, plus tard, cherchant à établir la certitude de la perception matérielle, il prétendit que l'esprit ne distinguait entre l'état de veille et l'état de rêve que par le plus ou moins de régularité des idées » (1). Cette régularité plus ou moins grande des idées n'est donc pas une caractéristique universelle. Il doit y avoir d'autres critères, car un rêve, où les idées sont enchaînées logiquement, ne sera pas confondu par nous avec une perception, pas plus qu'une série de perceptions sans liaison ne sera confondue avec un rêve. Voici des différences plus décisives.

3°) Pendant l'état de veille, nous savons qu'il existe un autre état que nous nommons le rêve. Pendant l'état de rêve, nous ignorons qu'il y a un autre état appelé veille.

4°) On se réveille du rêve ; on ne se réveille pas de la réalité. La perception et le rêve s'opposent par leur contraste naturel : il est impossible de ne pas les discerner au moment où le réveil succède au sommeil, la perception au rêve.

5°) La perception explique le rêve, le rêve ne peut rendre compte de la perception. La perception est un fait *primaire*, une *production* ; le rêve est un fait *secondaire*, une *reproduction*. Ce qui le prouve, c'est que nous ne rêvons jamais aux choses dont nous n'avons jamais entendu parler (98, B, II). — Si l'on considère les causes du rêve, on arrive à la même conclusion (244, IV).

6°) La perception est *sociale*, c'est-à-dire *commune* à tous les hommes. Non seulement nos sens se contrôlent réciproquement, mais leurs perceptions sont confirmées par celles de nos semblables. De là vient que la science peut ramener les phénomènes sensibles à des lois générales et les prévoir. Au contraire, le rêve est *individuel*, *variable*. Non seulement chaque rêve, considéré en lui-même, est ordinairement décousu et inconsistant ; mais il y a incohérence entre les rêves successifs.

Conclusion : Leibniz n'a pas donné de gages aux sceptiques,

(1) A. GARNIER, *Œuvres philosophiques de Descartes*, Notice biographique, p. XIII.

quand il a dit que les perceptions externes étaient des « rêves bien liés », car il a complété sa pensée en ajoutant que c'étaient aussi des phénomènes « bien fondés ». Les perceptions sont cohérentes et, de plus, elles ont un objet réel qui leur correspond en dehors de l'esprit.

On dit parfois qu'il n'y a entre le rêve et la réalité qu'une différence *accidentelle*, une différence de *degré*. Si l'on se place au point de vue des facultés *inférieures*, *sensitives*, on peut le soutenir, car entre l'image du rêve et la perception de la veille il n'y a qu'une différence de *plus* ou de *moins* (125, III). Mais il reste des divergences essentielles : vg. l'exercice normal et plénier des facultés supérieures, l'intelligence proprement dite et la volonté libre, est le privilège de l'état de veille.

246. — LE SOMNAMBULISME

I. — **Définition :** c'est un *rêve en action*, tandis que le rêve simple n'est qu'une *contemplation*. Le rêveur ordinaire sent, imagine, pense ; le somnambule parle, gesticule, marche ; bref, il agit tout en dormant. C'est pourquoi, en dépit de l'étymologie, il y a somnambulisme, que ce soient les bras, les jambes ou la langue qui s'agitent. Cet état anormal est la conséquence de préoccupations prolongées, de chagrins persistants, de fatigues excessives, de passions violentes (1).

II. — **Différences :** le rêve somnambulique se distingue du rêve ordinaire par les caractères suivants :

1° La *motricité*, plus ou moins suspendue dans le rêve normal, reparait dans le rêve somnambulique. Parfois même, le somnambule déploie une force et une activité extraordinaires.

2° Dans le sommeil naturel, l'*anesthésie* des sens est générale et à peu près égale. Dans le sommeil somnambulique, certains sens restent actifs relativement à l'objet du rêve, mais ils sont fermés à toutes les autres impressions. Parfois même l'acuité des

(1) DESPINE, *Étude scientifique sur le somnambulisme*.

sens est singulièrement accrue : « Il y a anesthésie en différents points, parce qu'il y a *hyperesthésie* sur d'autres » (Despine).

3° La *cohérence*, qui manque généralement au rêve ordinaire, se rencontre dans le rêve somnambulique, parce les images s'y déroulent sous l'empire d'une idée prédominante.

4° Le dormeur se rappelle ordinairement son rêve. Le somnambule perd, le plus souvent, tout souvenir de ce qui s'est passé pendant son sommeil. Le souvenir reparait parfois dans une nouvelle crise. Pendant l'état somnambulique, la mémoire des faits les plus lointains et les plus insignifiants revient avec une étonnante précision : il y a *hypermnésie* (117).

III. — **Explication** : comment expliquer ces contrastes d'anesthésie et d'hyperesthésie, de paralysie et de motilité, d'amnésie et d'hypermnésie, qu'on remarque dans le sommeil somnambulique ? La cause en est dans le développement exceptionnel d'un état qui se présente dans la veille et qui s'appelle la *préoccupation*. Un homme préoccupé ne perçoit rien de ce qui ne se rapporte pas à l'objet qui attire toute son attention. De même le somnambule est tellement absorbé par une image obsédante que toute son activité tend à la réaliser : le reste lui devient étranger.

247. — L'HYPNOTISME

L'hypnotisme (ὑπνος, sommeil) est un somnambulisme *artificiel* provoqué par des procédés spéciaux, tandis que le somnambulisme est *naturel* et *spontané*. Mesmer signala, vers la fin du XVIII^e siècle (1775), les effets étonnants qu'on pouvait obtenir par le *magnétisme* : il en attribuait la cause à un fluide animal qui, émané de l'opérateur, agirait sur le sujet magnétisé. Ce système fut appelé le *Mesmérisme*. Vers le milieu du XIX^e (1843), Braid, de Manchester, après de nouvelles recherches, expliqua le sommeil hypnotique (qu'on a nommé aussi *Braidisme*) non plus par l'action de l'opérateur, mais par un état morbide du sujet (1).

(1) JAMES BRAID, *Neurypnologie. Traité du sommeil nerveux et hypnotisme*. — E. MÉRIC, *Le merveilleux et la science*, t. I, ch. II, v. — J. DE

De nos jours, la question de l'hypnotisme a été l'objet de controverses très vives (1).

§ I. — LES ÉCOLES ET LES SYSTÈMES

A) **École de Paris** : le Dr Charcot et les médecins de la Salpêtrière assignent, comme Braid, une cause purement *physiologique* à l'hypnotisme. Le rôle de l'hypnotiseur se borne à provoquer la crise dans un sujet qui s'y trouve prédisposé par une maladie nerveuse. La *grande hypnose*, c'est-à-dire l'hypnotisme pleinement développé, ne peut s'obtenir que sur des sujets savamment entraînés. D'après Charcot, il faut y distinguer trois phases successives : *catalepsie*, *léthargie*, *somnambulisme*.

I. — **Catalepsie** : la crise est produite en enjoignant au sujet de dormir (2) et en lui faisant entendre un bruit intense et inopiné ou en lui faisant fixer un objet brillant. L'état cataleptique est caractérisé par l'impassibilité, par la souplesse et la rigidité des muscles, ce qui leur permet de prendre et de conserver longtemps toutes les positions qu'on leur donne, même les plus

BONNIOT, *Le miracle et ses contrefaçons*, II^e p. ch. v. Le merveilleux de salon ; Magnétisme et Spiritisme.

(1) CH. RICHEL, *L'homme et l'intelligence*. — BERNHEIM, *De la suggestion et de ses applications à la thérapeutique*. — BEAUNIS, *Le somnambulisme provoqué*. — LIÉGEAIS, *De la suggestion et du somnambulisme dans leurs rapports avec la jurisprudence et la médecine légale*. — OCHOROVICZ, *De la suggestion mentale*. — PIERRE JANET, *L'automatisme psychologique*. — GILLES DE LA TOURETTE, *L'hypnotisme et les états analogues*. — A. BINET ET CH. FÉRÉ, *Le magnétisme animal*. — GASC-DESFOSSÉS, *Le magnétisme vital*. — G.-L. DUPRAT, *L'instabilité mentale*. — SCHNEIDER, *L'hypnotisme*. — COCONNIER, *L'hypnotisme franc*. — J. DE BONNIOT, *Le miracle et ses contrefaçons*, II^e p., ch. VI, Le merveilleux des cliniques. — E. MÉRIC, *Le merveilleux et la science*. — PORTALIÉ, *L'hypnotisme au moyen-âge*, dans la Revue les *Etudes*, 1892. — CH. HÉLOT, *Névroses et possessions diaboliques*. — MOREAU (de Tours), *Psychologie morbide*. — AZAM, *Hypnotisme et double conscience*.

(2) On ne peut endormir quelqu'un, au début du moins, malgré lui, à moins qu'une maladie nerveuse ne l'ait déjà extrêmement affaibli. Mais il semble ressortir de certains faits qu'on finit par jeter dans le sommeil hypnotique, à son insu, un sujet longuement façonné.

ne commodes. En outre, le sujet est suggestionné par les attitudes ou mouvements qu'on lui impose : vg. si on lui joint les mains, son visage se recueille comme pour la prière. Si on lui suggère l'idée de la colère, son corps prend une pose menaçante.

II. — **Léthargie** : pour obtenir l'état léthargique, il suffit de fermer les yeux du sujet. Conscience, mémoire, intelligence, volonté, toute vie psychologique semble abolie. Mais, en revanche, il y a surexcitation du système névro-musculaire. Le moindre contact suffit pour déterminer la contracture des tissus sous-jacents et même des muscles qui ne sont pas soumis au commandement de la volonté.

III. — **Somnambulisme lucide** : pour faire passer le sujet de l'état léthargique au somnambulisme, on n'a qu'à presser légèrement le sommet de la tête. L'hypnotisé devient insensible à la douleur : il y a *analgésie* complète. Mais la vraie caractéristique de cet état, c'est le développement exceptionnel de la force musculaire et l'acuité extraordinaire des sens de l'ouïe et de la vue. La suggestion atteint son maximum de puissance dans cette troisième phase. On obtient le réveil soit par une injonction, en disant au sujet : réveillez-vous, soit en lui soufflant sur les yeux.

Bref, l'hypnotisme est un sommeil morbide, à trois phases successives. Sa cause est une maladie nerveuse ; les occasions, qui déterminent la crise, sont la fixation d'un objet brillant et la suggestion du sommeil. Il n'est donc pas constitué par la suggestion, quoiqu'il soit un état très propice à son développement.

B) **École de Nancy** : elle est représentée par les docteurs Bernheim, Liébault, Beaunis, Liégeois. Cette école n'admet les trois phases signalées que chez les sujets souvent exercés. De plus, l'état hypnotique n'est pas un sommeil morbide ; non seulement il favorise la suggestibilité, mais il est l'effet direct de la *suggestion*.

Il résulte de cette manière de comprendre l'hypnotisme que sa cause est avant tout *psychologique*, qu'il n'y a pas de différence essentielle entre le sommeil hypnotique et le sommeil ordinaire et par conséquent que tout le monde est plus ou moins hypnotisable. On pourrait peut-être concilier les deux explications en disant que, si la cause principale et habituelle de l'hypnotisme est

la suggestion, il faut cependant reconnaître que certains phénomènes proviennent uniquement de la maladie, qu'en tout cas un état névropathique est la condition nécessaire du développement intense de la suggestion. Il faut se rappeler, en effet, que le système nerveux a une influence directe sur l'imagination.

§ II. — LES FAITS HYPNOTIQUES

Les phénomènes psychiques, produits par la suggestion chez l'hypnotisé, se ramènent à des **hallucinations** et à des **volitions**. En voici quelques exemples :

1° Un hypnotisé croit voir, entendre, goûter, sentir une chose dont on lui a suggéré l'existence et qui n'existe pas : vg. boire du vin dans un verre vide. C'est une hallucination *positive*. Inversement, pour empêcher l'hypnotisé de voir, d'entendre, de goûter, de sentir, il suffit de lui affirmer qu'il ne voit plus, qu'il n'entend plus, ne goûte plus, ne sent plus : vg. il ne sent plus les piqûres d'épingle. C'est l'hallucination *négative*.

2° La suggestion peut paralyser un membre : vg. on dira à l'hypnotisé : « Vous ne pourrez plus remuer le bras » et, malgré tous ses efforts, il n'y parvient pas.

3° On peut faire croire à un hypnotisé qu'à tel moment de sa vie passée il a posé tel acte qui n'a jamais existé ; on peut aussi lui faire oublier ce qu'il voit et entend présentement.

4° L'hallucination enfin peut porter sur la personnalité même de l'hypnotisé. Si on lui suggère qu'il est soldat, enfant, avocat, chien, chat, etc., immédiatement il agit en conséquence de cette persuasion.

5° On peut encore suggérer des *volitions* : vg. on ordonne à l'hypnotisé de faire telle chose bonne ou mauvaise, soit immédiatement après son réveil, soit plus tard, à une époque déterminée, vg. dans trois mois et, au moment fixé, il exécute l'ordre ponctuellement. C'est ainsi qu'on a fait commettre des assassinats sur des mannequins.

Voilà des faits certains. Il en est d'autres dont la réalité n'est pas établie d'une façon incontestable : vg. vue à travers les corps

opaques ; indication des maladies dont d'autres personnes souffraient. Telle est surtout le fait de la suggestion *mentale* ou à *distance* : certains hypnotiseurs auraient pu, par un commandement intérieur, endormir ou réveiller quelques personnes hystériques qui se trouvaient séparées d'eux par une distance de plusieurs kilomètres.

§ III. — EXPLICATION DES FAITS

Si l'on veut esquisser ce qu'on pourrait appeler la *psychologie de la suggestion*, il importe de distinguer les suggestions *intra-hypnotiques*, *posthypnotiques* et à *distance* :

A) **Suggestions intrahypnotiques**, c'est-à-dire celles qui ont leur effet *pendant* le sommeil hypnotique. Pour bien saisir les explications suivantes, on doit se rappeler que la suggestion se ramène en définitive, comme dit Wundt, à « une association accompagnée d'une concentration de la conscience sur les représentations engendrées par l'association ⁽¹⁾. » Il faut se rappeler encore la *loi dynamique* de l'image : toute image de mouvement ou d'acte tend à se réaliser, proportionnellement à sa force et à sa netteté. Quand l'image est unique ou d'une intensité qui annule toute image concurrente, elle se réalise nécessairement (128, § IV). Ceci posé, voyons comment la suggestion opère.

L'injonction de dormir faite par l'hypnotiseur évoque, avec l'idée de sommeil, les impressions qui l'accompagnent (alanguissement des membres, occlusion des paupières, etc). Si le sujet concentre son attention sur l'association suggérée, l'hypnose se déclare.

Le premier résultat de ce sommeil hypnotique est, comme dans le sommeil naturel, d'assoupir les facultés proprement intellectuelles et de laisser le champ libre à l'imagination. C'est pourquoi l'association suggérée par l'hypnotiseur absorbe entièrement la conscience. Dès lors se produisent naturellement les hallucinations dont il a été question : l'hypnotiseur évoque, par ses pa-

(1) *Hypnotisme et suggestion.*

roles, dans l'esprit de l'hypnotisé, le cortège d'images qu'elles rappellent, et ces images, comme dans le rêve, sont prises pour des réalités (244). En suggérant au sujet qu'il est vg. un lion, on éveille en lui l'image de certaines attitudes et de certains mouvements et, par suite, la tendance à les reproduire. L'hypnotisé cède fatalement à cette impulsion, parce que l'usage de la raison et de la volonté lui manque pour la contrôler et lui résister.

B) **Suggestions posthypnotiques**, c'est-à-dire qui n'ont leur effet qu'*après* un intervalle plus ou moins long. On a dit à un sujet endormi : Vous irez, tel jour, quand telle heure sonnera, à tel endroit. Cette injonction est d'abord perdue de vue au sortir de l'hypnose. Mais quand les conditions posées se réalisent, vg. quand l'heure indiquée sonne, le sujet exécute l'ordre. Comment l'expliquer ? Commençons par noter qu'un fait analogue se passe dans la vie normale : on se dit le soir avant de s'endormir, je veux me réveiller à telle heure et on se réveille à l'heure voulue. Il est clair que cette volonté, plus ou moins latente, persiste dans le sommeil. De même, les phénomènes de l'état hypnotique laissent des traces chez celui qui a été endormi ; ils peuvent reparaitre si leur reviviscence est provoquée par une association. C'est précisément ce qui a lieu : l'image de l'ordre à exécuter renaît quand elle est évoquée par la sensation actuelle d'une circonstance mentionnée dans la suggestion, comme la sonnerie d'une horloge. Quand cette condition n'est pas réalisée, la suggestion faite pendant l'hypnose reste inefficace. Il faut remarquer, en outre, que l'état d'un sujet, qui a été soumis à l'influence tyrannique d'un commandement antérieur, n'est pas l'état de veille ordinaire : au moment où s'accomplit la suggestion impérative, il retombe partiellement dans l'état hypnotique, dont le renouvellement est déterminé par la reviviscence des phénomènes éprouvés pendant le sommeil précédent. Les faits confirment cette explication, car les suggestions *posthypnotiques* n'ont d'influence que sur les sujets prédisposés par des hypnoses répétées.

Objection contre le libre arbitre : on a voulu tirer de ces commandements à plus ou moins longue échéance une objection contre la liberté. L'hypnotisé les exécute, à heure fixe, en vertu de la suggestion qui s'impose à lui, et cependant il est convaincu

qu'il est libre, qu'il aurait pu agir autrement. On peut donc se croire libre et ne pas l'être : et alors que vaut l'argument fondé sur le sentiment de notre libre arbitre ? Ainsi raisonne, en substance, le D^r Beaunis.

La réponse est aisée. Le sommeil hypnotique supprime la liberté, comme le fait d'ailleurs le plein sommeil naturel, parce qu'il prive l'hypnotisé de l'usage de sa raison. L'hypnotisé est, par rapport à la liberté, dans une illusion analogue à celle qu'il éprouverait si on lui suggérait, dans l'hypnose, qu'il tient dans la main un sceptre, quand il n'a qu'un bâton. Cette hallucination prouve-t-elle que cet homme, qui a vu, éveillé, des sceptres réels, se soit trompé en les voyant ? Nullement, car son illusion présente provient de son état anormal. Il en est de même pour les illusions sur sa liberté : elles ne prouvent aucunement que le témoignage de sa conscience, à l'état de veille, était imaginaire. Autant vaudrait dire d'un homme qu'on a enivré et qui déraisonne : Cet homme délire, tout en croyant raisonner juste ; nous pouvons donc nous croire raisonnables et ne l'être pas. Et alors que devient l'argument tiré du sentiment que nous avons de notre faculté de raisonner ?

Bien plus, il faut ajouter que cet hypnotisé n'aurait jamais l'illusion de la liberté, s'il n'en avait eu l'expérience antérieure, pas plus qu'il n'aurait pu imaginer un sceptre, si ce mot, prononcé par l'hypnotiseur, n'avait éveillé en lui le souvenir de perceptions antérieures (98, B, II).

C) **Suggestions à distance** : les faits, analysés jusqu'ici, sont plus ou moins anormaux ; mais ils n'ont rien de merveilleux. Il est une dernière catégorie sur laquelle on ne peut être aussi affirmatif, d'abord parce que leur existence n'est pas universellement reconnue et que, le fût-elle, leur nature a quelque chose de mystérieux⁽¹⁾. Une réponse catégorique, sans distinction de cas, est

(1) En pareille matière il faut regarder de très près, car les hypnotisés, à cause de l'acuité de leurs sens, font, sur des indices imperceptibles pour tout autre, des conjectures qui parfois tombent juste et ressemblent à des perceptions réelles. C'est ainsi que certains sujets paraissaient voir, sur un carton placé devant leurs yeux, les objets qu'on leur présentait derrière la tête. En réalité, d'après le dire du D^r Bernheim, ils avaient deviné, à cer-

impossible. S'il était établi qu'un hypnotisé ou un magnétisé a parlé une langue dont il ne connaissait pas le premier mot, vg. le chinois ; ou bien encore qu'il a révélé, étant complètement étranger à la médecine, non seulement le siège mais la nature d'une maladie interne, dont le D^r hypnotisant ne soupçonne même pas l'existence, il serait manifeste qu'il y eu intervention d'une cause extranaturelle. C'est un cas analogue à celui où des tables tour-nantes répondent d'une manière intelligente. Ici le doute n'est pas possible, car c'est un principe d'évidence immédiate qu'il n'y a pas de fait sans cause et que l'effet doit être proportionné à la cause. Or il faudrait nier ce principe, c'est-à-dire admettre une absurdité, pour affirmer qu'on peut parler une langue dont on ignore même l'existence, qu'on peut indiquer sûrement la nature de maladies invisibles sans avoir jamais appris la médecine, ou qu'un être irraisonnable, comme le bois d'une table, peut produire un effet intelligent.

Même réponse s'il s'agit d'une suggestion *strictement mentale*, opérant à distance, c'est-à-dire d'un ordre sans parole et sans signe, renfermé dans le for intérieur. En effet ce fait irait contre une loi existante, à savoir que les actes internes de l'esprit sont immanents et qu'ils ne peuvent être connus des autres personnes qu'au moyen de phénomènes matériels qui en sont les signes et le véhicule. Or, par hypothèse, l'ordre reste purement interne ;

tains signes invisibles aux autres assistants, la nature de ses objets. — La mésaventure arrivée au D^r Luys doit rendre déliant et circonspect. L'expérience consistait à mettre dans des tubes de verre fermés à la lampe diverses substances. Si l'on approchait un de ces tubes d'un sujet hypnotisé qui *ignorait* la nature du médicament contenu, le médicament produisait néanmoins son effet : vg. l'ipéca le faisait vomir. Tels étaient les résultats que le D^r Luys prétendait avoir obtenus. Il soumit le cas à l'Académie de médecine qui nomma une commission. Celle-ci fit fabriquer des tables et expérimenta. Trois tubes contenant de l'eau distillée produisirent des effets appréciables mais différents ; le même tube, appliqué au même sujet, à quelques jours d'intervalle, eut des effets dissemblables ; ce fut un tube vide qui produisit l'effet le plus sensible ; M. Dujardin-Beaumetz conclut avec raison dans son rapport (séance du 9 mars 1838) que les effets obtenus, n'étant pas en rapport avec les substances renfermées dans les tubes, étaient dus à l'imagination et aux souvenirs du sujet en expérience.

il ne peut donc agir au loin, car l'action à distance, c'est-à-dire sans intermédiaire, répugne. En effet un phénomène ne peut agir où il n'est pas, parce que là où il n'est pas, il n'est rien ; or le rien ne produit rien.

Si au contraire l'ordre est transmis oralement ou s'il est question d'une acuité exceptionnelle des sens, il est difficile de se prononcer en faveur d'une intervention préternaturelle, dans l'état actuel des recherches, car la découverte des rayons X et les expériences de la télégraphie sans fil, qui n'ont rien que de naturel, commandent la réserve.

§ IV. — DANGERS ET USAGES DE L'HYPNOTISME

A) **Dangers** : il résulte de ce qui précède que l'hypnotisme présente des dangers ⁽¹⁾ :

I. — **Psycho-physiologiques** : en surexcitant le système nerveux, il exalte l'imagination et la sensibilité au préjudice des facultés supérieures, l'intelligence et la volonté. — Les pratiques hypnotiques, pour peu qu'elles se renouvellent, rendent le sujet impressionnable et hypnotisable à la moindre suggestion. — En ébranlant profondément le système nerveux, elles prédisposent à la folie.

II. — **Moraux** : l'hypnotiseur acquiert sur l'hypnotisé un ascendant qui peut devenir irrésistible et qui persiste en dehors des crises. Or il est immoral d'abdiquer ainsi sa liberté. — Entre des mains malhonnêtes, l'hypnotisme peut devenir un instrument de crimes, d'autant plus redoutable que l'hypnotiseur a le pouvoir d'imposer l'oubli de l'acte commis. On doit donc approuver les mesures qui, dans certains pays, prohibent les expériences publiques d'hypnotisme.

B) **Usages** : à cause des dangers qu'on vient d'énumérer, on comprend qu'il faut de graves raisons pour autoriser l'usage de l'hypnotisme :

(1) MÉRIC, *opere cit.* L. III, ch. 1.

I. — Les expériences faites par pure *curiosité* ne sauraient être permises.

II. — Les expériences *scientifiques* ne peuvent l'être sans réserve, car, au-dessus de l'intérêt de la science, il y a les droits sacrés de la morale qui prescrit des respecter la personne humaine. L'homme ne doit pas être traité comme un *moyen* ; ce n'est pas une matière à expérience, *experimentum in anima vili*. Mais les savants peuvent utiliser les cas de névroses qui se présentent spontanément.

III. — L'hypnotisme a donné lieu à des applications *thérapeutiques* ⁽¹⁾. On peut en user pourvu que le médecin soit prudent et honnête, c'est-à-dire n'emploie que des moyens naturels avec circonspection et qu'il y ait une raison grave : *vg.* s'il s'agit d'une maladie qu'on ne peut guérir autrement ⁽²⁾.

248. — L'EXTASE

L'hystérie est un affolement chronique du système nerveux ; les grandes crises, qui en sont la forme aiguë, sont assimilées par certains savants aux extases que l'on rencontre dans la vie des

(1) Le Dr BERNHEIM, dans son livre *De la suggestion et de ses applications à la thérapeutique*, décrit les guérisons qu'il a obtenues par ce moyen. Il en cherche l'explication dans l'action de l'imagination sur le système nerveux et, par lui, sur tous les organes. Aussi affirme-t-il que cette thérapeutique est incapable de reconstituer les tissus endommagés. L'éminent praticien a raison de limiter ainsi l'influence curative de l'imagination ; mais il sort de son domaine et tombe dans l'erreur en assimilant ces cures hypnotiques à certaines guérisons regardées comme miraculeuses par l'Église. En effet, un siècle avant le Dr Bernheim, Benoît XIV, dans son ouvrage *De beatificatione sanctorum* (L. VI, 1^{re} P., ch. xxxiii), traitant du pouvoir de l'imagination, le circonscrit dans les mêmes limites. C'est pourquoi aucune des cures indiquées par le Dr Bernheim ne serait considérée comme extranaturelle, au témoignage même de Benoît XIV. Cf. *Dictionnaire d'apologétique*, Art. *Miracle*, § 8.

(2) LEHMKULH, *Theol. mor.*, T. I, n. 994, nota. — *Lettre encyclique* de la Congrégation du saint Office à tous les évêques, 30 juillet 1856. Cf. apud Méric, *Le merveilleux et la science*, L. I, ch. v (fin).

saints (1). Ils distinguent trois périodes dans l'attaque hystérique : 1^o la période *tétanique* où les membres se raidissent et les yeux se convulsent ; — 2^o la période des *grands mouvements* ou *convulsionnaire* ; — 3^o la période des *hallucinations*. C'est entre cette troisième période et l'extase miraculeuse qu'on prétend établir un rapprochement. L'extase des mystiques est un état surnaturel, dans lequel l'âme, absorbée par la contemplation et l'amour des choses divines, suspend les effets de sa vie sensible et extérieure.

Il faut distinguer, dans l'extase, le côté intérieur, ce qui se passe dans l'âme, et le côté extérieur, les conséquences physiologiques dont elle est accompagnée. Au dedans, c'est l'activité très intense des facultés supérieures, l'intelligence et la volonté, mises en présence du divin. Au dehors, c'est la suspension plus ou moins complète des phénomènes de la vie végétative : l'extatique ne voit plus, n'entend plus, ne sent plus ; les fonctions de la respiration et de la circulation du sang sont plus ou moins ralenties. Ces effets extérieurs sont la conséquence de ce qui passe à l'intérieur : la vie extraordinaire des facultés supérieures absorbe toute l'activité de l'âme, qui ne peut plus suffire aux fonctions organiques (2). Ce sont ces effets extérieurs que les médecins ont voulu comparer à l'extase hystérique.

Entre l'extase divine et l'extase hystérique il y a ce point de ressemblance : l'insensibilité corporelle. Mais : a) Jamais les théologiens n'ont rangé cette anesthésie parmi les miracles ; c'est une conséquence naturelle de la surexcitation des puissances de l'âme. — b) La cause de l'extase divine est l'activité extraordinaire et admirablement réglée que Dieu communique à l'intelligence et à la volonté. La cause de l'extase hystérique c'est l'état maladif de l'organisme, d'où résulte, avec la suppression de l'activité raisonnable et volontaire, l'exaltation désordonnée de l'imagination en délire. Il y a donc opposition complète : les effets extérieurs (insensibilité, immobilité) qu'on rapproche sont causés, dans un cas, par l'activité puissante et ordonnée de l'âme ; dans

(1) De BONNIOT, *Le miracle et ses contrefaçons*, 2^e P. ch. VII ; *Le miracle et les sciences médicales*, L. II, ch. III. — RIBET, *La mystique divine*, T. II.

(2) SUAREZ, *De religione*, L. II, ch. XV, n. 5.

l'autre, par l'impuissance de l'organisme atteint de maladie nerveuse (1). Aussi les caractères même extérieurs des deux états sont différents. L'extase malade est précédée de catalepsie et de convulsions, et elle est souvent suivie de délire. Rien de pareil dans l'extase mystique.

Si l'on fait la psychologie des hystériques en proie à des extases morbides et celle des saints que Dieu a favorisés d'extases surnaturelles, l'opposition est absolue. L'hystérie, a dit le D^r Richet, c'est « l'impuissance de la volonté à refréner les passions ». Effervescence de l'imagination, mobilité incessante des désirs et des sentiments, besoin instinctif de mentir, incapacité de réfléchir et de juger, obstination et caprice, égoïsme et souci d'attirer l'attention, etc., tel est l'état mental de l'hystérique (2). La physionomie des saints (3) est faite de traits diamétralement opposés : on peut les résumer d'un mot : ils ont pratiqué toutes les vertus à un *degré héroïque* ; ce sont les héros de la volonté. Comment donc supposer que parmi les saints canonisés il y ait des hystériques, c'est-à-dire des malheureux atteints de la plus complète *aboulie* ? Ceci est la contradiction de cela.

249. — L'HALLUCINATION

I — **Nature** : c'est une *perception à vide*, une *perception fausse*, c'est-à-dire sans objet réel. C'est, à l'état de veille, l'objectivation d'une image à laquelle aucun objet ne correspond actuellement dans la réalité. « L'halluciné rêve tout éveillé ». (Esquirol). L'hal-

(1) Les médecins rationalistes ont donc tort de faire consister l'extase mystique dans ces phénomènes extérieurs, qui ne sont que les signes naturels et les effets ordinaires de la véritable extase qui reste cachée dans le sanctuaire de l'âme. C'est un autre tort d'appeler extase la manifestation extérieure des crises hystériques. La comparaison manque donc de fondement et cloche des deux pieds.

(2) De BONNIOT, *Le miracle et ses contrefaçons*, 2^e P. ch. VII, 1^{re} section ; — Appendice II. — *Le miracle et les sciences médicales*, L. II.

(3) JOLY, *Psychologie des Saints*. — RICHET, *Psychologie des mystiques*, mémoire lu au IV^e Congrès international de Psychologie.

lucination est occasionnée par l'intensité anormale d'une image, qui devient plus forte que les sensations concurrentes. Cette image, présentant les caractères de la sensation, l'esprit l'objective naturellement, c'est-à-dire la rapporte à une cause extérieure.

On peut rectifier l'erreur hallucinatoire par la réflexion, en la confrontant avec les données des autres sens et l'expérience de nos semblables. Tant que l'intelligence est capable de faire cette comparaison, l'halluciné n'est pas victime de l'illusion. L'hallucination d'un sens entraîne ordinairement celle des autres sens. Si ces hallucinations deviennent fréquentes, elles finissent par fausser le jugement du malade et déterminer la folie.

II. — **Explication** : il faut se rappeler que la sensation a pour cause une impression organique qui se transmet par les nerfs au cerveau (31). Or, dans l'hallucination, l'impression part du cerveau malade ; l'ébranlement cérébral se communique aux nerfs et par eux aux organes correspondants : vg. au nerf acoustique et à l'oreille. Cet organe, excité à son tour, renvoie l'impression qu'il en a reçu au nerf et par lui au cerveau. Le cerveau, ébranlé comme il l'est d'ordinaire par l'action des objets extérieurs, détermine une sensation de son, que l'halluciné, en vertu de l'habitude, objective spontanément. L'hallucination est donc une « sorte de choc en retour » (1).

III. — **Différences** : il ne faut pas confondre l'hallucination avec :

A) **Le rêve** : rêve et hallucination se ressemblent en ce point qu'il y a, de part et d'autre, objectivation d'images. Mais dans l'hallucination, à l'état de veille, l'image acquiert une telle force qu'elle refoule les perceptions concurrentes, tandis que dans le rêve, ou hallucination à l'état de sommeil, l'image n'a pas besoin d'être spécialement renforcée pour faire l'effet de la réalité, parce que, les sensations étant absentes, leur absence laisse le champ libre à l'image qui est privée de ses réducteurs habituels.

B) **L'illusion** : c'est une interprétation inexacte d'une perception réelle ; un travestissement de la réalité (vg. perspective d'un panorama). Elle a pour point de départ une sensation produite par un objet extérieur ; l'erreur ne porte donc pas sur l'existence

(1) P. JANET, *Psychologie*, n. 130, note.

de l'objet, mais sur ses manières d'être (123). — Dans l'hallucination, on perçoit réellement, mais il n'y a pas d'objet réel qui corresponde à la perception. L'image est si réelle, chez l'halluciné, qu'on peut *la dédoubler, l'agrandir* ou la *diminuer, la réfléchir* (1). « L'illusion, dit le docteur Lasègue, est à l'hallucination ce que la médisance est à la calomnie. L'illusion s'appuie sur la réalité, mais elle la brode. L'hallucination invente de toutes pièces ; elle ne dit pas un mot de vrai ».

250. — LA FOLIE

I. — **Formes** : La folie est un désordre partiel ou général de la vie psychologique. Elle revêt un grand nombre de formes que l'on peut ramener, avec Esquirol (2) et Pinel (3), aux quatre espèces suivantes :

1° **Manie** : c'est la folie complète, le délire universel, s'étendant à tous les objets. Les maniaques sont sujets à des accès de fureur plus ou moins violents.

2° **Mélancolie ou lypémanie** : c'est aussi une perturbation générale de la raison, mais caractérisée par la prédominance d'idées tristes (4) et le penchant au désespoir. Les mélancoliques sont en proie à des hallucinations presque continuelles.

3° **Démence** : c'est l'affaiblissement général et progressif des facultés mentales. Le dément a des idées fugitives, mais ne peut les lier. — **L'idiotisme** ou *imbécillité*, c'est l'impuissance à exercer

(1) Les médecins rationalistes assimilent les visions surnaturelles aux hallucinations. De Bonniot, (*Le miracle et les sciences médicales*, L. I, ch. v) montre bien les différences essentielles qui les séparent. On peut dire, en bref, que les visions dépassent complètement le pouvoir de l'imagination, tandis que les hallucinations sont sous la dépendance immédiate de l'imagination. — GURNEY, MYERS et POMORE, *Les hallucinations télépathiques*. — Cf. LODIEL, *Les phénomènes télépathiques*, dans la revue *les Études*, oct. 1900.

(2) *Des maladies mentales*.

(3) *Traité de pathologie cérébrale*.

(4) G. DUMAS, *La tristesse et la joie*.

les facultés mentales : elles ne se développent pas, par suite de l'atrophie du cerveau.

4^o **Monomanie** : c'est une folie partielle portant sur un objet déterminé : vg. folie des grandeurs. Le monomane raisonne juste, mais son point de départ est faux : c'est une *idée fixe*. C'est ainsi que, dans son livre les *Farfadets*, le monomane Berbiguier rattache tous les événements de sa vie à l'influence des esprits lutins.

Ces fous de diverses sortes méritent tous, plus ou moins, le nom d'*aliénés*, parce qu'ils sont *étrangers* à eux-mêmes : ils ne se possèdent plus. Dans ces différentes formes de folie, le fou ignore son état. Mais il en est d'autres, où le fou a conscience de son dérangement intellectuel : vg. la *folie du doute*, l'*agoraphobie*, l'*hypochondrie morale* avec l'idée de suicide, l'*impulsion homicide*.

II. — **Causes** : la folie, comme l'hallucination, a toujours pour cause prochaine une affection cérébrale. Mais celle-ci peut être provoquée par des causes qui sont physiques ou morales :

A. — **Physiques** : 1. — Predisposition organique transmise par hérédité.

2. — Alcoolisme : sur le nombre de 80,000 aliénés, que les statistiques relèvent en France, on en compte 20,000 qui doivent leur folie à l'influence de l'alcool.

3. — Accidents : insulations, chocs violents, chutes, etc.

B. — **Morales** : 1. — Préoccupations obsédantes, grandes tristesses, remords, terreurs.

2. — Surexcitation de l'imagination par des lectures dangereuses ou des spectacles troublants.

3. — Passions violentes et surtout le libertinage. Les variétés de la manie sont souvent des passions qui, faute d'être réprimées, sont devenues de plus en plus véhémentes et sont passées à l'état chronique.

CHAPITRE III

PSYCHOLOGIE COMPARÉE

251. — OBJET, MÉTHODE, UTILITÉ

I. — **Objet** : la *Psychologie comparée* a pour objet l'étude des variétés que présentent les faits psychologiques, soit dans l'humanité, soit dans les espèces animales.

II. — **Méthode** : nous avons vu, en parlant de la *Méthode psychologique* (7, § A), qu'il fallait commencer par s'observer soi-même. Par l'observation externe nous n'atteignons que les *manifestations* de la vie intérieure de nos semblables. Reste à interpréter ces signes extérieurs, au moyen de l'*analogie* qu'ils présentent avec l'expression sensible de nos propres états psychologiques, que la réflexion nous a fait connaître.

C'est par le même procédé que nous arriverons à nous rendre compte de la vie psychologique de l'animal. L'observation externe est impuissante, parce qu'elle ne perçoit que des faits extérieurs. D'autre part, la conscience n'atteint que notre âme. Ne pouvant donc résoudre directement le problème, il faut recourir au *raisonnement*, à la *comparaison*, à l'*analogie*. Après avoir étudié les *manifestations* de nos facultés physiologiques et psychologiques par l'observation externe et la conscience, on observera l'animal dans son organisation physiologique et dans ses actes extérieurs ; puis on conclura de la ressemblance des actes extérieurs à la ressemblance de la faculté qui les produit, en vertu d'une *analogie*, d'une *induction* fondée sur ce principe que les effets semblables supposent des causes semblables et que les mêmes fonctions exigent pour s'exercer les mêmes organes. On doit donc attribuer ou refuser à l'animal les facultés psychologiques suivant